

Observatoire du nucléaire

<http://www.observatoire-du-nucleaire.org>

Compte-rendu de la réunion confidentielle entre Areva et l'Etat du Niger qui a eu lieu à Paris le 9 novembre 2012

MINUTES DE MEETING

Paris, vendredi 9 novembre 2012

Participant représentant l'Etat du Niger :

M. Massaoudou HASSOUMI, Directeur de Cabinet de la Présidence de la République du Niger

Participants représentant AREVA

M. Olivier WANTZ, Directeur Général Adjoint d'AREVA, membre du Directoire en charge du Business Group Mines

M. Jacques PEYTHIEU, Directeur Stratégie du Business Group Mines

M. Imad TOUMI, Directeur Général AREVA Mines Niger

L'Etat du Niger et AREVA conviennent de rédiger ce compte rendu des discussions sur le partenariat entre la République du Niger et AREVA et en particulier sur le planning d'exécution du Projet Imouraren. Les principales conclusions de ces discussions sont exposées ci-après.

Les parties conviennent que le présent compte rendu est confidentiel et ne peut être divulgué sans l'accord écrit des Parties.

1. Communication

M. Wantz suggère qu'une communication concertée entre l'état du Niger et AREVA soit faite à l'issue des discussions pour éviter la polémique actuelle dans la presse au Niger. Il indique que le Groupe AREVA estime avoir récemment fait l'objet de commentaires calomnieux et diffamatoires.

M. Hassoumi regrette le ton de ces articles qui portent également un préjudice au gouvernement nigérien.

Par conséquent les deux Parties conviennent que la communication sur les conclusions de ces négociations se fera de façon concertée et que le contenu de ces minutes de meeting et de tout autre accord à venir resteront confidentiels.

2. Opération d'entrée de KEPCO au capital d'AREVA NC Expansion

M. Wantz remet à M. Hassoumi la lettre adressée au Ministre des Mines et de l'Energie le 09 décembre 2009 sur l'évolution de la structure de AREVA NC Expansion, filiale d'AREVA qui détient elle-même 66,65% du capital de la société Imouraren SA.
En séance, M. Hassoumi prend connaissance du contenu de la lettre et considère que l'information a bien eu lieu vers le Ministre des Mines en amont de la signature de l'accord entre AREVA et KEPCO. Par conséquent M. Hassoumi considère que le sujet est clos.

AREVA s'engage naturellement à respecter la même procédure et à informer le Ministre des Mines en cas d'éventuels accords avec d'autres partenaires et en particulier celui en discussion avec la société CNNC.

3. Avancement du Projet Imouraren

3.1 Principales difficultés du Projet

AREVA a présenté les informations les plus récentes sur l'avancement du projet Imouraren suite à la revue par un groupe d'experts internes et externes à AREVA. Le but de cette revue était de faire un point complet de l'avancement technico-économique du Projet ainsi que des risques associés.

Les deux points majeurs identifiés dans cette revue d'experts concernent :

- 1/ le contrôle géologique et l'impact sur la teneur moyenne des ressources récupérables,
- 2/ la performance du chantier de construction d'autre part.

Concernant le premier point, un programme complémentaire de sondages est en cours pour confirmer la continuité du gisement et lever les interrogations actuelles. Ce programme porte sur environ 30 000m de sondages sur Imfout et les résultats sont attendus pour fin mars 2013.

Concernant le retour d'expérience du chantier de construction, il est à noter les difficultés suivantes :

- difficultés de mobilisation des entreprises dues à l'isolement du chantier et l'absence d'infrastructures d'accueil sur le site. L'expérience montre que la durée de mobilisation de 3 mois prise comme hypothèse dans les plannings est insuffisante, la durée réelle est de l'ordre de 6 mois pour atteindre un point de productivité acceptable
- difficultés pour attirer des entreprises internationales ayant la compétence et la taille critique pour mener ces chantiers à cause de la situation sécuritaire dans la région et malgré le dispositif de protection satisfaisant mis en place par les autorités nigériennes.

Les Parties s'engagent à échanger sur leur expérience des entreprises de construction au Niger ou dans la sous région afin de faire en commun les meilleurs choix pour les travaux de montage des installations afin d'optimiser la durée des travaux et le coût à terminaison.

3.2 Evolution du planning de référence « fin 2014 »

La prise en compte du retour d'expérience d'un an de construction après l'arrêt dû aux événements de septembre 2010, ainsi que les premiers retours sur l'appel d'offres de montage mécanique et électrique des installations permettent d'anticiper un probable décalage de la

date de production du 1^{er} fut d'Uranium vers mi 2016. Cette date de mi 2016 qui présente un risque de glissement de 6 mois semble correspondre à ce stade au scénario le plus probable sur le plan technique.

Un certain nombre de scénarii sont en cours d'analyse en vue d'optimiser le coût à terminaison du projet et de définir le meilleur planning de production. Comme annoncé lors de la récente visite d'AREVA au Niger, cette analyse approfondie sera finalisée mi décembre 2012 et sera partagée avec tous les actionnaires d'Imouraren SA en vue de trouver la meilleure solution.

M. Hassoumi réaffirme que le Niger a très peu de marge de manœuvre pour la date de démarrage du Projet Imouraren qui correspond à un projet majeur du programme du Président de la République et un engagement fort vis-à-vis du peuple nigérien. L'année 2015 est une échéance politique importante qu'il convient de ne pas dépasser pour un démarrage du projet Imouraren.

M. Hassoumi prend acte des difficultés techniques et de leurs impacts sur le planning du Projet et mentionne néanmoins que :

- une optimisation est possible notamment sur la durée de signature des contrats ainsi que sur la durée des travaux
- la date démarrage de la production pourrait correspondre au début de la mise en tas du premier minerai d'uranium. En effet, le cycle de lixiviation du minerai et d'enfutage d'une part et les essais des installations d'autre part font partie du cycle normal des opérations en phase de démarrage pour atteindre la production nominale.

Cette analyse conduirait à une date de démarrage du Projet au troisième trimestre 2015 correspondant au début de la mise en tas du premier minerai.

4. Evolutions du marché de l'Uranium

AREVA présente sa vision de l'évolution du marché de l'Uranium à moyen et long terme qui tient compte d'une renaissance du nucléaire qui sera plus lente que prévue suite à l'accident de Fukushima.

AREVA a en conséquence revu à la baisse d'environ 15% ses estimations de parc nucléaire à l'horizon 2020 avec un impact négatif sur la demande d'uranium naturel d'environ 10000 tonnes à cette date. Dans ce contexte, tous les producteurs annoncent des suspensions ou des décalages de leurs projets pour prendre en compte la baisse de la demande :

- arrêt du projet Millenium au Canada (Cameco)
- probable retard du projet Husab en Namibie (CGNPC)
- mise sous cocon du projet Trekkopje après plus de 1 milliard de dollars d'investissement en Namibie (AREVA)
- report de l'extension d'Olympic Dam en Australie (BHP)
- annonce par le Kazakhstan d'un arrêt ou d'une baisse de production des mines les plus chères (environ 5000 à 10000 tU)

En dépit de ces décisions, le marché a de fortes chances d'être en surproduction particulièrement dans la période 2015-2020 qui correspond aux premières années de production d'Imouraren. Cette surproduction pourrait entraîner une baisse des prix qui impacterait négativement l'ensemble des mines existantes. En particulier, Imouraren et

Cominak peuvent devenir des mines marginales avec une stabilisation du prix de l'uranium près de leur prix de revient.

Néanmoins, les perspectives à long terme (fin de la décennie) restent très porteuses pour le nucléaire et pour les mines du Niger.

M. Hassoumi estime de son côté que l'analyse d'AREVA correspond à une vision prudente et que le marché va se réajuster à la hausse après l'annonce des reports de projets des principaux producteurs.

Les préoccupations d'AREVA et de l'Etat du Niger se rejoignent sur

- la nécessité de se positionner pour la reprise du marché dans un contexte d'incertitudes sur le prix
- la nécessité d'avoir une certaine modularité sur les capacités de production du projet Imouraren et une flexibilité sur le niveau de production des premières années pour s'ajuster au mieux à la demande du marché.
- la nécessité de prendre en compte la problématique de fin de vie de la mine de COMINAK pour assurer la meilleure transition possible avec la montée en puissance de la production d'Imouraren.

5. Conclusions sur l'exécution du Projet Imouraren

Compte tenu des échanges sur les perspectives et les incertitudes du marché de l'uranium d'une part, et des difficultés techniques liées à la construction des installations et du contexte sécuritaire d'autre part, L'Etat du Niger et AREVA marquent leur volonté et leur engagement pour exécuter le projet dans des conditions et suivant un planning qui répondent au mieux aux contraintes techniques et aux besoins du marchés.

L'Etat du Niger et AREVA conviennent des points suivants :

- AREVA, en tant qu'opérateur du Projet, s'engage à déployer tous les efforts pour un démarrage du projet marqué par le début de la mise en tas du minerais mi 2015
- Etudier les scénarii permettant d'optimiser le coût à terminaison du projet et de répondre au mieux à la demande de modularité et de flexibilité des premières années de production pour mi-décembre 2012.
- A l'instar de ce qui se faisait dans le passé, AREVA et l'Etat du Niger s'engagent à mettre en place dans les meilleurs délais un Comité technique se réunissant en tant que de besoin et au minimum tous les six mois pour suivre l'avancement du projet, échanger et se concerter au fil de l'eau et en dehors du cadre formel des conseils d'administration sur l'ensemble des questions techniques.
- Le prix actuel de la convention minière déconnecté du marché ne permet pas à l'Etat du Niger d'avoir des espérances de retombée rapide en terme d'impôt sur les bénéfices et de dividendes et à AREVA de se voir rembourser son prêt à un horizon raisonnable
- Compte tenu de l'ampleur des investissements financés par AREVA (près de 2 milliards d'euros), le retour sur investissement ne peut être assuré que sur la base de la totalité des réserves et donc sur les 40 ans de production

Par conséquent, pour garantir la viabilité économique du projet sur le long terme et un partage équilibré des risques, les deux partenaires s'accordent sur les points suivants :

- modifier la convention minière d'Imouraren pour ne plus faire référence aux prix d'enlèvement de l'uranium par les actionnaires.
- mener de façon concomitante une discussion pour aboutir à un accord sur une formule de prix qui est une combinaison des indicateurs de marché spot et long terme et qui s'applique sur une période pluriannuelle.
- appliquer la même formule de prix pour toutes les sociétés minières (SOMAIR, COMINAK et IMOURAREN)
- s'entendre sur une stratégie d'enlèvement de la production d'Imouraren qui donne plus de visibilité aux actionnaires afin d'optimiser la commercialisation des tonnes à moyen/long terme.
- mener les discussions nécessaires avec le Ministère des Mines et les autorités compétentes pour étendre la durée de validité de la convention minière d'Imouraren et l'adapter à la durée de vie du gisement (40 ans à partir du démarrage).

6. Discussions sur le prix Niger 2013

Après un échange sur la problématique posée par le prix de transfert et son impact sur la commercialisation, les deux parties s'accordent sur

- lancer dans les meilleurs délais les négociations sur le prix en vigueur à partir de 2013. Ces négociations seront menées entre le Ministre des Mines et du Développement Industriel et AREVA afin d'aboutir avant fin 2012 à une formule de prix pour l'année 2013 et suivantes
- fixer une formule de prix de transfert basée sur un mix entre les indicateurs de prix spot et de prix long terme constatés et un lissage de ces indicateurs sur une période appropriée pour limiter la sensibilité à la volatilité du marché. La pondération entre les indicateurs spot et long terme est à discuter.
- appliquer cette formule sur une période à discuter qui va au-delà de un an, le souhait d'AREVA étant de fixer une formule sur une période de cinq années pour donner de la visibilité aux actionnaires enlevant l'uranium.

Par ailleurs, M. Hassoumi réaffirme le souhait de l'Etat du Niger de fixer le meilleur prix de transfert possible et de s'accorder en conséquence sur le niveau de production et la stratégie d'enlèvement par AREVA. Dans cette perspective, la commercialisation par SOPAMIN serait subordonnée à une capacité de production supplémentaire par rapport à la production envisagée dans le plan minier et une opportunité de vente sur le marché de cette capacité supplémentaire.

7. Autres sujets

Parallèlement à ces discussions sur Imouraren, AREVA et l'Etat du Niger s'entendent sur :

- l'aboutissement rapide d'un certain nombre de sujets importants pour l'activité des sociétés minières qui permettraient de recouvrer un climat de coopération serein dans le pays. A signaler par exemple : les difficultés de paiement des prestations à la tâche réalisées par AREVA pour le compte des sociétés minières, le blocage systématique de l'octroi des visas pour les expatriés (trois refus récents), la mise en place des synergies entre les fonctions support des trois sociétés minières, ...
- un avancement significatif des projets importants pour le développement du pays et en particulier la réhabilitation de la Route Tahoua Arlit, le projet Irhazer et la construction du Siège des sociétés minières.

Concernant la Route Tahoua Arlit, AREVA, au travers des sociétés minières, s'engage à étudier avec les utilisateurs de la route (sociétés minières telles que Cominak, Somaïr, Imouraren, Azzelik et autres utilisateurs) sa réhabilitation et le financement de cette dernière dans le cadre du GERTA ou dans tout autre cadre approprié. M. Hassoumi demande d'instruire dans ce cadre la construction de la bretelle vers Tchintabaraden (une centaine de km) qui contribue en outre à l'amélioration de la sécurité dans la région.

Concernant le projet Irahzer, AREVA confirme son engagement tel que décrit dans l'accord de 2006 et rappelle que ce projet doit être doté d'un comité de projet, d'un planning de réalisation et que les échéances de financement des dépenses doivent correspondre à des étapes de réalisation. Les dépenses administratives de fonctionnement doivent être limitées à leur strict nécessaire.

Concernant la construction du siège commun aux sociétés minières, Mr Wantz indique que l'étude a d'ores et déjà été lancée et que celle-ci doit permettre d'évaluer le coût d'un tel projet.

AREVA demande que l'Etat du Niger accepte le renouvellement des permis Tagait 1, 2 et 3 dans leurs superficies initiales ainsi que l'attribution du permis Toulouk 3.

Considérant la résolution prochaine des différents points évoqués dans ce compte rendu ainsi que la poursuite d'une coopération sereine entre l'Etat du Niger et AREVA et prenant en compte le manque à gagner généré par le report probable du projet Imouraren au-delà de fin 2014, AREVA s'engage à soutenir financièrement l'Etat du Niger en mettant à disposition la somme de 35 (trente cinq) millions d'Euros sous la forme de paiements successifs de 16 (seize) millions d'Euros en 2013, 10 (dix) millions d'Euros en 2014 et 9 (neuf) millions d'euros en 2015. Il est entendu que cet effort est exceptionnel. Ce point fera l'objet d'un protocole spécifique.

8. Documents remis en séance

Les documents suivants ont été remis à M. Hassoumi

- Lettre AREVA du 09 décembre 2009 adressée au Ministre des Mines du Niger
- Imouraren, Point d'étape – Octobre 2012
- Evolutions du marché de l'uranium
- Discussions avec l'état du Niger sur le prix Niger 2013

Pour l'Etat du Niger

13 Novembre 2012

M. Massaoudou HASSOUMI

Pour AREVA

Le 13/11/2012

M. Olivier WANTZ